

POLITIQUE CULTURE DU CONSEIL GENERAL 2014

Les objectifs du Conseil Général du Gard en matière de politique culturelle sont de favoriser le développement d'une offre artistique et culturelle ambitieuse, d'en développer l'ouverture à tous les publics, d'en garantir la répartition équitable sur l'ensemble du territoire.

Le développement d'une action artistique et culturelle passe obligatoirement par :

- la permanence d'équipes et d'offres artistiques sur le territoire,
- le développement de l'économie culturelle et l'élargissement des publics,
- l'éducation et les enseignements artistiques
- la transmission, le partage et la valorisation de la mémoire et du patrimoine commun.

Plus concrètement, les axes forts de la politique culturelle du CG30 sont :

- le soutien aux artistes professionnels sans préjuger de leur esthétique, de leur notoriété... Notre seul critère c'est leur engagement professionnel pour la création.

Pour cela : 3 types d'aides : aide à la création, à la diffusion, à la structure.

Environ 1M€ pour tout le département, c'est la seule ligne qui n'a pas été réduite cette année.

Sur notre canton, plusieurs compagnies sont concernées : 1 Watt, Cirque en Kit, Hangar des Mines, On Core, Théâtre de la Palabre. Cela représente une enveloppe de 39 000€.

- la rencontre des Gardois avec l'art et la participation au développement des territoires : soutien aux festivals, aux lieux, aux saisons des communautés de communes... (environ 1M€ avec beaucoup de réductions cette année),

Sur le canton : Festival de la Céramique, Festival de la BD, Festival du spectacle vivant Anduze. (6 500€ en tout).

- l'éducation artistique avec le financement des écoles de musique et du dispositif Artistes au Collège. **Sur le canton**, au collège Florian : Artistes au Collège (6 450€)

- la promotion du livre et de la lecture, 310 000€ dont 250 000€ aux bibliobus, auxquels s'ajoutent les Contes en Ballade pour 60 000€.

Et sur l'enveloppe cantonale, dédiée aux « Animations d'Intérêt Local », ce sont plutôt les pratiques amateurs, qui sont aidées à hauteur de 200€ par association, en fonction du nombre de demandes et de leur répartition géographique.

Total pour le canton en 2014 à ce jour : 51 950 €